

04-02-2020
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce quatrième jour du mois de février deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents; M. Gilles Ouellet, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme Danielle D'Anjou et Mme France Simard formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie. Est également présent M. Steeve Thériault, nouvellement proclamé conseiller élu le vendredi 31 janvier dernier, et assermenté avant la présente séance.

M. Vincent Thibaudeau, directeur général/secrétaire-trésorier assiste le conseil.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

016-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté avec ajout au varia;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal du mois de janvier 2020
- 5 Suivi des procès-verbaux et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Report de réalisation de la mise à jour de la politique familiale
- 8 Fin d'emploi de l'agente de développement
- 9 Embauche de l'agente de développement
- 10 Renouvellement de la convention collective
- 11 Appui au projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif la Ville de Saint-Pascal
- 12 Cotisation 2020 Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent
- 13 Mandater la firme Mallette pour la reddition de comptes 2019 à produire pour Recyc-Québec
- 14 Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau
- 15 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : 2019
- 16 Adoption budget 2020 de l'OMH
- 17 Approbation des travaux en cours d'eau 2020 et acte de répartition
- 18 Dons et commandites
- 19 Correspondance
- 20 Varia
- 21 Rapport des conseillers
- 22 Période de questions du public
- 23 Levée de la séance ordinaire

Varia : animation local des jeunes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

Afin de souligner l'arrivée du nouvel élu, M. Steeve Thériault, monsieur le maire nous partage que le dévouement et l'engagement envers la communauté de Saint-Gabriel vont de pair avec l'implication comme conseiller.

4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

017-02-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 soit approuvé et adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, le conseiller Steeve Thériault n'étant pas encore élu en date de cette rencontre.

5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

018-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 totalisant une somme de **70 944,95 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 janvier 2020 pour un total de **85 599.92 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Report de réalisation de la mise à jour de la politique familiale

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU l'annonce en mars 2018 d'une aide financière du Ministère de 5 250 \$ à la Municipalité pour la réalisation de la mise à jour de la politique de la famille;

ATTENDU QUE convention financière signée en avril 2018 avec le Ministère vient à échéance en mars 2020, et que celle-ci prévoit le versement des sommes suite à la réalisation complète de la mise à jour de la Politique de la famille et sa reddition de compte finale;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique familiale municipale, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et mettre en œuvre une stratégie pour attirer de nouvelles familles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE

019-02-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de

AUTORISER le directeur général à demander au Ministère de la famille le report d'un an de réalisation de la mise à jour de la politique et sa reddition de compte;

AUTORISER le directeur général à signer les documents avec le Ministère au nom de la Municipalité;

DÉSIGNER Danielle D'Anjou, conseillère, responsable des questions touchant la famille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Fin d'emploi de l'agente de développement

CONSIDÉRANT l'embauche de l'agente de développement entérinée par la résolution 011-01-20 et le contrat de travail signé le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'agente développement a remis sa démission en date du 23 janvier 2020;

020-02-20

Il est proposé par Danielle D'Anjou et résolu de

ENTÉRINER la démission de l'agente de développement avec effet immédiat en date du 23 janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Embauche de l'agente de développement

CONSIDÉRANT la résolution no 020-02-20, entérinant la vacance du poste d'agente de développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage pour pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs candidatures intéressées à ce poste;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a été formé et, avec l'accompagnement du directeur général Vincent Thibault, a analysé les candidatures reçues et procéder au processus d'entrevue;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cet exercice, le comité de sélection recommande au conseil municipal l'embauche de Justine Cloutier au poste d'agente de développement;

EN CONSÉQUENCE,

021-02-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Justine Cloutier au poste d'agente de développement;

QUE l'agente de développement entrera en fonction le 11 février 2020;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat de travail à intervenir entre l'employé et la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Renouvellement de la convention collective

ATTENDU QUE la convention collective des employés syndiqués de la municipalité venait à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'un comité de renouvellement de la convention collective a été constitué et que les discussions sur son renouvellement ont débutées en octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est appuyé sur une enquête provinciale de rémunération menée par la Fédération Québécoise des Municipalités pour orienter les négociations sur la classification des catégories d'employé visées par la convention;

CONSIDÉRANT que le comité en est venu à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec le Syndicat (TUAC Section Locale 501, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce);

CONSIDÉRANT QUE les employés syndiqués auront à voter en assemblée le 6 février prochain sur les propositions finales qui leurs sont soumises;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu la documentation de la proposition finale de la convention collective que le comité leur recommande;

EN CONSÉQUENCE,

022-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu

D'ENTÉRINER le renouvellement de la convention collective selon les dispositions soumises;

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer les documents pour le renouvellement de la convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Appui au projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif la Ville de Saint-Pascal

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif de la Ville de Saint-Pascal afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par la promotion du sport et l'adoption des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT les impacts positifs et significatifs du projet au niveau de l'accessibilité, de la sécurité et de l'amélioration des dispositions logistiques pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents événements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supralocale une pérennité opérationnelle pour les années à venir.

023-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

APPUYER le projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif de la Ville de Saint-Pascal afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Cotisation 2020 Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT l'avis de cotisation annuelle Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent.

024-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle au Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent au montant de 4 298,69 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Mandater la firme Mallette pour la reddition de comptes 2019 à produire pour Recyc-Québec

025-02-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de mandater la firme Mallette SENCR pour la reddition de comptes 2019 à produire pour Recyc-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE

026-02-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la MRC de Kamouraska de nommer Daniel Lizotte, employé municipal comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 109 559 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

027-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Adoption du budget 2020 de l'OMH de Saint-Gabriel-Lalemant

	2019	2020
REVENUS	42 642 \$	51 358 \$
DÉPENSES		
Administration	10 686 \$	12 018 \$
Conciergerie et entretien	12 004 \$	12 252 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	16 829 \$	17 269 \$
Remplacement, améliorations et modernisation RAM	3 000 \$	14 350 \$
Financement	5 395 \$	5 394 \$
Services à la clientèle	3 937 \$	3 850 \$
DÉPENSES	51 851 \$	65 133 \$
DÉFICIT	(9 209 \$)	13 775 \$
CONTRIBUTION SHQ 90 %	8 288 \$	12 398 \$
Municipalité 10 %	921 \$	1 377 \$

028-02-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu d'adopter le budget de l'Office municipal d'habitation de St-Gabriel-Lalemant (OMH) pour l'année 2020 tel que présenté, portant la part de la municipalité à mille trois cent soixante-dix-sept (1 377 \$) dollars et d'en faire remise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Approbation des travaux en cours d'eau 2020 et acte de répartition

029-02-20

Il est proposé par Gilles DesRosiers, et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Joseph Ouellet prévus par la MRC en 2020 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au(x) cours d'eau en 2020.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

030-02-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que la Municipalité retienne la demande suivante :

- Une contribution pour la campagne annuelle des membres de la Fondation Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima au montant de 75 \$ membre corporatif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

20. Varia

20.1 Fin d'emploi animateur local des jeunes

CONSIDÉRANT les observations réalisées au local des jeunes par le directeur général et discutées en séance plénière à l'effet que les compétences minimales pour son animation n'ont pu être observées;

ATTENDU que ces compétences s'avèrent essentielles à la réalisation de la mission du local des jeunes, à savoir que les jeunes qui le fréquentent entrent en relation avec un adulte significatif au travers les interactions et les activités;

CONSIDÉRANT le projet prévu au budget d'investissement pour l'année 2020 d'amélioration de l'aménagement du local des jeunes;

CONSIDÉRANT l'embauche récente d'une ressource qualifiée et formée en technique de travail social et en problématiques jeunesse;

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'améliorer l'offre de services faite aux jeunes et aux familles, et ainsi de réorienter le travail qui se fait au niveau jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

031-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

METTRE FIN au contrat de travail de l'animateur du local des jeunes qui le lie à la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

AFFECTER temporairement l'agente de développement à l'animation du local des jeunes;

ÉTABLIR une analyse des besoins auxquels répond le local des jeunes et;

PROPOSER ultérieurement au conseil un plan pour son réaménagement et un descriptif de son animation.

20.2 Publicité au Guide du Kamouraska et adhésion 2020

032-02-20

Il est proposé par Gilles Pelletier, et résolu

QUE la municipalité contribue au montant de 500 \$ en publicité dans le Guide du Kamouraska, ce qui inclut son membership annuel 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Rapport des conseillers

M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, Mme France Simard et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

22. Période de questions du public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

23. Levée de la séance ordinaire

033-02-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20h47.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier